

«Prénom» «Nom»
Parlement européen

Le 20 février 2013

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le 13 juillet dernier, la Commission Européenne a fait connaître son projet d'harmoniser les modalités de contrôle technique (CT) des véhicules entre les pays membres de l'Union. Il est notamment question d'intensifier les contrôles des véhicules légers et utilitaires et d'instaurer un contrôle technique à destination des deux-roues motorisés (2RM) dans les onze États membres qui n'en disposent pas encore¹.

A l'appui de son projet, la Commission cite plusieurs études qui sont en fait issues d'un même rapport signé par Dekra, enseigne bien connue de contrôle technique qui lorgne déjà sur le milliard et demi d'euros que rapporterait le contrôle technique des motos à la filière. Le chiffre, repris par la Commission, selon lequel les défaillances techniques seraient en cause dans 8 % des accidents contredit toutes les études scientifiques connues.

Le rapport MAIDS² par exemple (cofinancé par la Commission Européenne elle-même) établit en effet que seuls 0,3 % des accidents impliquant un deux-roues motorisé sont directement imputables à un défaut technique (en comptant les défaillances pneumatiques). Une étude norvégienne dirigée par Peter Christensen et Rune Elvik a même permis de conclure qu'il n'avait pas été observé « de baisse du taux d'accidents après la mise en place des inspections quelles que soient les catégories de véhicules ».

Sur la base de ces informations, en France, la commission des affaires européennes du Sénat et celle de l'Assemblée nationale ont rendu un avis défavorable sur le projet de règlement européen. Les sénateurs ont notamment reconnu l'inutilité de la mesure, pointé le caractère partial de l'étude réalisée par Dekra et mis en avant son iniquité sociale³. Les députés ont, quant à eux, soulevé des motifs économiques⁴.

Lors de sa réunion du 20 décembre dernier, le Conseil Européen a dénoncé de façon quasiment unanime cette proposition de contrôle technique unifié comme inutile et contraire au principe de subsidiarité et apporté de substantielles modifications au texte. Ils ont décidé d'exclure les 2RM, les remorques et caravanes du champ d'application de ce règlement, et de revenir à une cadence minimale des contrôles plus en phase avec la fiabilisation croissante des véhicules (tous les deux ans au lieu de tous les ans comme le proposait la Commission Européenne pour les véhicules de plus de six ans).

En France, les motocyclistes ont en effet exprimé leur opposition au contrôle technique⁵: 110.000 signatures d'une première pétition ont déjà été déposées à la commission il y a quelques mois, et le 22 septembre dernier, 40 000 motards se sont mobilisés et des délégations de motards ont pu vous rencontrer ou certains de vos

¹ http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/MEMO-12-555_FR_1_.pdf

² <http://maids-study.eu/>

³ <http://www.senat.fr/leg/ppr12-017.html>

⁴ <http://www.assemblee-nationale.fr/presse/communiqués/20121016-01.asp>

⁵ <http://ct.ffmc.fr>

collègues en circonscription. Tous nous ont réservé un bon accueil et nous ont conseillé de reprendre contact avec vous, au moment où le sujet viendrait à l'ordre du jour du parlement européen, ce qui est désormais le cas (Projet de rapport de la commission transports du Parlement européen attendu pour le 6 février, limite de dépôt d'amendement le 22 mars).

Nous demandons simplement, comme l'a fait la France au Conseil, que les deux et trois-roues motorisés soient exclus du champ d'application de ce règlement, et que le principe de subsidiarité soit préservé, notamment en faisant de ce projet de règlement une directive.

Monsieur Werner Kuhn, eurodéputé allemand du groupe PPE a été nommé rapporteur mais semble s'opposer à cette approche, à contrario de la position exprimée par la quasi unanimité du Conseil, dont l'Allemagne. Si vous le souhaitez nous aimerions profiter du temps qu'il reste avant l'examen du projet de règlement pour vous rencontrer et vous apporter toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

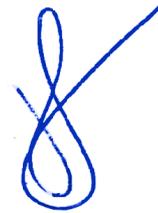
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.



Jacques Bolle
Président FFM



France Wolf
Bureau National FFMC



Patrick Huet
Président CODEVER

**Fédération Française
de Motocyclisme**
74 avenue Parmentier
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 77 24
Fax : 01 47 00 08 37
communication@ffmoto.com

**Fédération Française
des Motards en Colère**
35bis rue des Messiers
93100 Montreuil
Tél. : 01 48 18 03 20
Fax : 01 48 18 03 19
contact@ffmc.fr

**Collectif de Défense
des Loisirs Verts**
1 rue Édouard Bouthier
89500 Villeneuve sur Yonne
Tél. : 09 650 444 76
Fax : 03 86 83 59 10
contact@codever.fr